

# FESTIVAL DU FILM DE SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX 25<sup>ème</sup> édition

**DU 13 AU 20 OCTOBRE 2012**



Compétition de Courts Métrages et Nuit du Court Métrage

## **Contacts :**

10 rue du Serre Blanc  
26130 SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX  
04 75 96 73 82 (tel/fax) - festival.du.film@orange.fr  
[www.festivaldufilm-stpaul.com](http://www.festivaldufilm-stpaul.com)

## **REGLEMENT**

### **DATES ET LIEU :**

Le festival se tiendra au Cinéma Le 7<sup>ème</sup> Art à Saint-Paul-Trois-Châteaux, du 13 au 20 octobre 2012.

### **COMPETITION :**

La compétition est ouverte aux films courts métrages de production française réalisés après le **30 Juin 2011**. Sont recevables, **les copies 35 mm optique, les copies Béta SP et DCP**, éventuellement les DVD. La durée du film proposé ne devra pas **excéder 35 minutes**.

Les films sont présentés à plusieurs jurys composés de professionnels du cinéma, de la presse spécialisée, du monde artistique et culturel, de jeunes lycéens, et du public.

### **NUIT DU COURT METRAGE:**

Une vingtaine de films sont présentés lors d'une « nuit du court métrage » et hors compétition. Sont recevables **les copies 35 mm, les copies Béta SP et DCP**, éventuellement les **DVD**, de **nationalité française et européenne** (sous-titrées français.)

### **SELECTION :**

Le choix des films est effectué par un comité de sélection interne au Festival.

Un seul film par auteur peut être retenu par le comité de sélection.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser la prise en charge d'un film non achevé ou en mauvais état.

Le programme des films sélectionnés est déterminé par les organisateurs.

La personne (réalisateur, producteur, distributeur, ...) qui propose à la sélection un court métrage s'engage à fournir une copie pour la durée du festival du 13 au 20 octobre 2012 inclus.

### **PRIX :**

Plusieurs prix sont attribués :

- le prix de la ville de Saint-Paul-Trois-Châteaux de 3000 euros,
- le prix de la jeunesse de 600 euros
- le prix spécial Animation de 1500 euros
- d'autres prix sont en cours de négociation

### **INSCRIPTION :**

L'inscription et la participation au Festival impliquent l'acceptation du présent règlement. Les inscriptions ouvriront le **15 novembre 2011**.

Les films produits avant le 31/12/11 devront être envoyés avant le 31/01/12 .

Les films produits après le 01/01/12 devront être envoyés avant le **31 mai 2012**, date de la fermeture définitive des inscriptions.

### **ASSURANCE :**

Le Festival s'engage à souscrire une assurance qui garantit les copies **des films sélectionnés**, du lieu de dépôt **EN France** au retour en ce même lieu.

### **TRANSPORT :**

**Le transport aller des copies de films est à la charge des participants** et le transport retour seulement sera pris en charge par le Festival du Film de Saint Paul Trois Châteaux.

### **REMISE DES PRIX :**

La remise des prix aux lauréats se fera officiellement à **Saint-Paul-Trois-Châteaux**. Les réalisateurs primés sont invités à la soirée de clôture, **le 20 octobre 2012**.